

La TSX accepte l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

AURORA, Ontario, 11 nov. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- **Magna International Inc. (TSX : MG, NYSE : MGA)** a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (« TSX ») avait accepté son avis d'intention de faire une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« l'avis »). Conformément à l'avis, Magna peut acheter jusqu'à 29 623 300 actions ordinaires de Magna (« l'offre »), ce qui représente environ 10 % de son fonds public d'actions. Au 2 novembre 2020, Magna comptait 299 263 809 actions ordinaires émises et en circulation, dont un fonds public d'actions de 296 233 190 actions ordinaires.

Les principaux objectifs de l'offre sont les achats pour annulation, ainsi que les achats visant à financer les programmes d'indemnisation ou les indemnités accordées à base d'actions de Magna et/ou les obligations de Magna à l'égard de ses régimes de participation différée aux bénéficiaires. Magna peut acheter ses actions ordinaires, de temps à autre, si elle estime que le prix du marché de ses actions ordinaires est attractif et que l'achat serait une utilisation appropriée des fonds de société et dans le meilleur intérêt de la Société.

L'offre débutera le 15 novembre 2020 et prendra fin au plus tard le 14 novembre 2021. Tous les achats d'actions ordinaires aux termes de l'offre peuvent être effectués à la TSX, au cours du marché au moment de l'achat conformément aux règles et aux politiques de la TSX, ou à la Bourse de New York (« NYSE ») conformément à la règle 10b-18 de la Loi de 1934 sur les opérations de bourse. Les achats peuvent également être effectués par l'intermédiaire de la TSX et de la NYSE ainsi que via les systèmes de négociation parallèles au Canada et/ou aux États-Unis, et par convention de gré à gré ou dans le cadre d'un programme spécifique de rachat d'actions sur le marché, conformément à un arrêté d'exemption des offres de l'émetteur pris par une autorité de réglementation des valeurs mobilières (un « Programme spécifique de rachat d'actions »). Les achats effectués en vertu de ces conventions de gré à gré ou d'un Programme spécifique de rachat d'actions se feront à un prix inférieur au prix courant du marché. Les règles et les politiques de la TSX prévoient des restrictions quant au nombre d'actions pouvant être achetées dans le cadre de l'offre, en fonction des volumes de négociation moyens quotidiens des actions ordinaires à la TSX. De même, les conditions de la « règle refuge » de la règle 10b-18 imposent certaines limitations quant au nombre d'actions pouvant être achetées à la NYSE par jour. Par suite de ces restrictions, sous réserve de certaines exceptions pour les achats en bloc, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées par jour à la TSX pendant l'offre est de 234 405, ce qui correspond à 25 % du volume moyen des opérations quotidiennes des six mois précédents (soit 937 621 actions ordinaires à la TSX). Sous réserve de certaines exceptions pour les achats en bloc, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées par jour à la NYSE sera de 25 % du volume moyen des opérations quotidiennes pour les quatre semaines civiles précédant la date d'achat. Sous réserve des exigences réglementaires, le nombre réel d'actions ordinaires achetées et le moment de ces achats, le cas échéant, seront déterminés par Magna en fonction des fluctuations futures des prix et d'autres facteurs. Tous les achats seront soumis aux interdictions de négociation normales de Magna. Tout achat effectué pendant une période d'interdiction ne

sera effectué que conformément à un plan d'achat d'actions automatique prédéfini que Magna peut conclure avec son courtier désigné.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Magna, annoncée en novembre 2019 et visant l'achat d'un maximum de 30 283 500 actions ordinaires, expirera le 14 novembre 2020. À la clôture des négociations le 2 novembre 2020, Magna avait acheté 7 444 988 actions ordinaires à un prix d'achat moyen pondéré de 44,74 USD. Les achats ont été effectués par le biais de la TSX et de la NYSE, ainsi que via les systèmes de négociation parallèles au Canada et aux États-Unis.

CONTACT POUR LES INVESTISSEURS

Louis Tonelli, vice-président, Relations avec les investisseurs
louis.tonelli@magna.com | 905.726.7035

CONTACT PRESSE

Tracy Fuerst, vice-présidente, Communication d'entreprise et relations publiques
tracy.fuerst@magna.com | 248.631.5396

À PROPOS DE MAGNA INTERNATIONAL⁽¹⁾ - Nous sommes une entreprise de technologie de la mobilité. Nous comptons plus de 157 000 collaborateurs, 344 opérations de fabrication et 93 centres de développement, d'ingénierie et de vente de produits dans 27 pays. Nous détenons une expertise complète en ingénierie automobile et production contractuelle, ainsi que des capacités portant sur les produits qui incluent la carrosserie, le châssis, l'extérieur, les sièges, la motorisation, la technologie active d'aide à la conduite, l'électronique, les rétroviseurs, l'éclairage, la mécatronique et les systèmes de toiture. Nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto (MG) et à la Bourse de New York (MGA). Pour de plus amples informations sur Magna, veuillez visiter le site www.magna.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations qui, dans la mesure où il ne s'agit pas de déclarations de faits historiques, constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en vigueur sur les valeurs mobilières, y compris, sans toutefois s'y limiter, les achats futurs de nos actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, y compris conformément à des conventions de gré à gré ou à un programme spécifique de rachat d'actions sur le marché, en vertu d'un arrêté d'exemption des offres de l'émetteur pris par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Les énoncés prospectifs peuvent inclure des projections financières et autres, ainsi que des déclarations concernant nos plans, objectifs ou notre performance économique futurs, ou les hypothèses sous-jacentes à ce qui précède. Nous utilisons des termes tels que « peut », « pourrait », « devrait », « susceptible de », « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « planifier », « prévoir », « perspective », « estimer » et des expressions similaires suggérant des résultats ou événements futurs pour identifier les énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les informations dont nous disposons actuellement et reposent sur des hypothèses et analyses que nous avons faites à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs qui selon nous sont appropriés aux circonstances. Toutefois, la question de savoir si les résultats et développements réels seront conformes à nos attentes et prédictions dépend d'un certain nombre de risques, d'hypothèses et d'incertitudes, dont beaucoup échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir. Ces

risques, hypothèses et incertitudes incluent, sans s'y limiter, l'impact de : la pandémie de COVID-19 (coronavirus), la cyclicité économique, les taux de change relatifs, les risques de flexibilité financière, les fluctuations des cours des actions, les procédures judiciaires et réglementaires à notre encontre, les modifications apportées aux lois et aux autres facteurs énoncés dans notre Notice annuelle déposée auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada, et notre rapport annuel sur formulaire 40-F déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis, ainsi que dans des documents déposés ultérieurement. Lors de l'évaluation des énoncés prospectifs, nous recommandons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés. Les lecteurs doivent notamment examiner les différents facteurs qui pourraient faire varier sensiblement les événements ou les résultats réels de ceux indiqués par de tels énoncés prospectifs.

⁽¹⁾ Les chiffres relatifs aux opérations de fabrication, au développement de produits, aux centres de vente et d'ingénierie et aux effectifs comprennent certaines opérations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.
